STATUTS EURL MAJESCA

Société : MAJESCA

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 1 000 euros

Siège social : 27, avenue Flachat, 92600 Asnieres sur seine

Le soussigné :

M. GALLEE Nicolas, demeurant au 27 avenue Flachat, 92600 Asnieres sur seine, né à Redon (35), le 25 février 1975 a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Statuts

Article 1er - Forme

La société a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée unipersonnelle à Asnieres sur seine en date du 16/03/2021. Elle a été transformée en société à responsabilité limitée unipersonnelle suivant la décision prise par l'associé unique en date du 01/03/2024.

Article 2 - Objet

La société continue d'avoir pour objet social, en France et à l'étranger :

- Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre. Coaching personnalisé. Services de formation.

- Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 - Dénomination

Sa dénomination sociale reste : MAJESCA.

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « société à responsabilité limitée » ou des initiales : « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4 - Siège social

Le siège social demeure fixé à : 27, avenue Flachat, 92600 Asnieres sur seine.

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 - Durée

La société a une durée qui reste fixée à 45 années à compter de la date d'immatriculation, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - Capital social et parts sociales

Le capital reste fixé à la somme de : 1000 euros (mille euros)

Le capital est divisé en 1000 parts sociales, part égale de 1 euros chacune intégralement libérées.

Article 7 - Gérance

La société est gérée par son associé unique, M. GALLEE Nicolas

Article 8 - Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 9 - Exercice social

Chaque exercice social reste fixé à une durée de douze mois qui commence le 01 janvier et finit le 31 décembre.

Article 10 - Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 11 - Frais et formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Asnieres sur seine, le 26/02/2024

Signature

